

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 07 avril 2022

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire

Membres présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Florian GROSSON

Membres absents : Éric SCHWEIN, Siegrid LESBAUPIN, Baptiste DESSAINT, Cathy KURTZEMANN, Yannick MEAL

Procurations : Siegrid LESBAUPIN à Sandrine HEITZMANN, Baptiste DESSAINT à Lilly ANCEL, Cathy KURTZEMANN à Didier PEREIRA, Yannick MEAL à Bruno NAEGELIN

5. TARIFS COMMUNAUX 2022 – MODIFICATION

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide de modifier (tarification club-houses, salle des fêtes et chalet étangs de pêche) et compléter (tarification Escale) les tarifs communaux 2022 comme suit :

	CLUB-HOUSE FOOTBALL QUILLES PÊCHE ⁽¹⁾	CLUB-HOUSE HANDBALL PÉTANQUE TENNIS	SALLE DES FÊTES (*)	L'ESCALE SALLE ALAIN KUENY (***)	L'ESCALE SALLE FESTIVAL (*)	L'ESCALE SALLE FESTIVAL GRADINS (**)	L'ESCALE L'ENTRACT (cuisine + chambre froide + bar) (*)
Occupant de Fessenheim							
- association affiliée à l'OMSCAL °	- €	- €	150,00 €	- €	150,00 €	100,00 €	100,00 €
- particulier et syndic de copropriété	100,00 €	80,00 €	350,00 €	80,00 €	200,00 €	- €	150,00 €
- association non affiliée à l'OMSCAL	150,00 €	120,00 €	500,00 €	120,00 €	300,00 €	100,00 €	200,00 €
- entreprise locale	200,00 €	200,00 €	700,00 €	200,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
Occupant hors commune							
- association ou autre °°	200,00 €	200,00 €	900,00 €	200,00 €	600,00 €	100,00 €	300,00 €
Journée supplémentaire ⁽²⁾							
- association affiliée à l'OMSCAL	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €	50,00 €
- autres	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	100,00 €
Caution ⁽³⁾	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €

¹ Location étangs en sus

² Pas de cumul entre salle Alain KUENY ou salle Fess'tival et l'Entr'act

³ Pas de cumul entre salle Alain KUENY ou salle Fess'tival et l'Entr'act

* Pas de location aux extérieurs à Fessenheim sauf cas exceptionnels

** Gradins non louables aux particuliers

*** Salle d'activité et/ou de réunion (pas de repas ou boissons pris dans la salle)

° Pour AG, réunion de comité, moment de convivialité entre membres

°° Association (voire membre d'une association locale résidant hors de Fessenheim), organisme, entreprise, etc.

Ces nouveaux tarifs entreront en application le 1^{er} septembre 2022.

La tarification s'entend par jour (du lundi au vendredi) ou par week-end. Pour une location le week-end, le locataire recevra la salle le vendredi après-midi et devra la restituer le lundi avant 12h.

Pour extrait conforme, caractère certifié exécutoire.

Fessenheim le 11 avril 2022

le maire

Claude BRENDER

